

CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

SÉCURISATION DE LA RN5, ROUTE DE CILAOS – SECTEUR LES ALOÈS/ ÎLET FURCY A SAINT-LOUIS

SYNTHÈSE DU DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE

1 - ÉDITO DU PRÉSIDENT



La Région Réunion travaille à un développement équilibré et durable du territoire sur les différents champs de compétence de la collectivité et notamment en matière d'aménagement du réseau routier.

Cette démarche suit une logique qui aura consisté dans un premier temps à restaurer l'ensemble des axes de circulation sur l'île, parmi lesquels figure naturellement la Route Nationale 5, ou route de Cilaos.

Le sujet des transports et des déplacements revêt un enjeu tel sur notre territoire insulaire qu'il est apparu incontournable à la Région Réunion d'associer l'ensemble des citoyens pour finaliser la conception de l'opération de sécurisation de cet axe.

La route de Cilaos représente en effet un enjeu réel en termes de sécurité et de vie économique. Ouvert depuis 1932, cet axe de circulation constitue l'unique liaison, sur un linéaire de 30 km, entre le littoral et la ville de Cilaos.

La RN5 revêt une importance

également au plan touristique, en raison des nombreux points de vue qui la bordent, ainsi que de sa desserte de sites remarquables et de points de départ de sentiers de randonnée.

Force est de constater que les événements climatiques survenus depuis le premier trimestre 2018 ont renforcé la nécessité et l'urgence d'engager des opérations pour sécuriser cet axe à court et moyen termes.

Ainsi, les huit semaines de concertation publique organisées par la collectivité dans un objectif de transparence, permettront à chaque citoyen qui le souhaite de pouvoir s'exprimer et donner son avis sur les travaux à venir, dont la réalisation vise à améliorer les conditions de mobilité des Réunionnais.

C'est avec l'ensemble des acteurs et des citoyens que nous mettons en œuvre les solutions pour répondre aux enjeux d'avenir de La Réunion.

Réaliser le réseau de transports dont La Réunion a besoin nécessite la participation de tous.

Didier ROBERT

Président de la Région

2 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION

Contexte général et objectifs du projet

La Route Nationale n°5 est l'unique liaison routière entre le littoral et la ville de Cilaos. Elle s'étend sur un linéaire de 30 km à partir de la Rivière Saint-Louis et dessert plusieurs îlets.



Depuis son ouverture à la circulation, **le tracé de la RN5 a régulièrement évolué** suite à de nombreux désordres occasionnés par des **phénomènes naturels** tels que des **chutes de pierres**, **éboulements**, **glissements de terrain** et **coulées torrentielles**. Malgré ces aménagements réalisés au fil des années, **plusieurs sections sont toujours soumises à des risques naturels ou des difficultés de circulation**.

Les derniers éboulements survenus à la suite d'événements climatiques (au premier trimestre 2018 puis début 2020) et ayant rendu la RN5 impraticable entre Les Aloès et l'Îlet Furcy n'ont fait que renforcer la nécessité et l'urgence d'engager des opérations pour sécuriser cet axe, à court et moyen terme. Une voie provisoire (RN1005) a été réalisée en urgence dans le lit du Bras de Cilaos afin de rétablir l'accès au cirque, mais cette **piste, fusible**, sera **détruite lors des épisodes de crues de la rivière**. **L'accès au cirque reste en conséquence précaire** et la sécurisation de la RN5 est une **priorité vitale pour la sécurité des usagers et pour l'économie de Cilaos et de ses îlets**.

La Région Réunion est donc porteuse de ce projet sur un linéaire d'environ 6 km, du secteur des Aloès jusqu'à l'Îlet Furcy dans l'objectif :

- ✓ D'offrir des conditions de sécurité aux usagers ;
- ✓ D'offrir un meilleur service à l'utilisateur et faciliter l'accès aux transports en commun et poids-lourds de 26 tonnes;
- ✓ De sauvegarder et valoriser les qualités et l'attractivité du parcours ;
- ✓ De participer au développement économique et touristique du cirque.

Avancement des études

Sur la base des études préliminaires et à l'issue d'une première concertation publique menée en juin / juillet 2019 sur différents fuseaux dans lesquels la future RN5 pourrait être proposée, un fuseau d'études a été retenu.

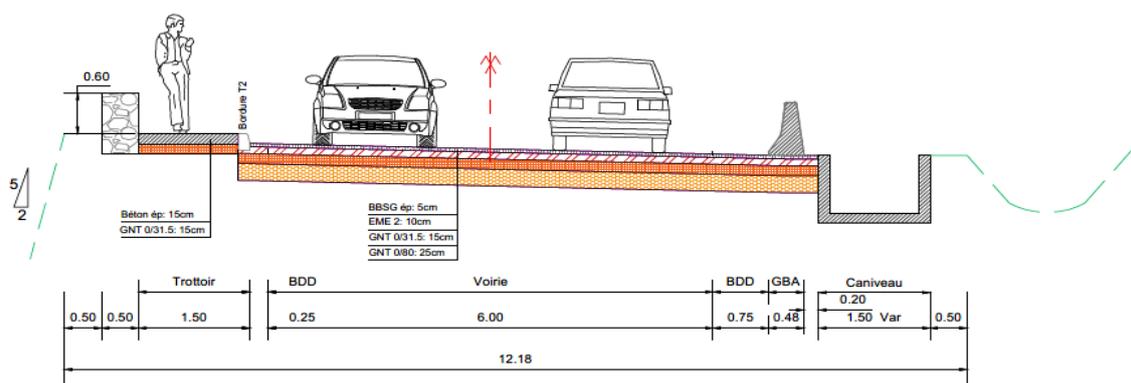
Les études préalables à l'avant-projet, réalisées en 2019/2020 ont permis d'approfondir les études techniques du tracé dégagé lors des études préliminaires et de proposer différentes variantes pour les principaux ouvrages du projet.

Ces études seront disponibles sur le site internet de la Région.

3 - PRÉSENTATION TECHNIQUE DE L'AMÉNAGEMENT ENVISAGÉ

Caractéristiques principales du projet

Les principales caractéristiques de la voirie sont synthétisées sur la coupe de principe suivante (le cheminement piétons est susceptible d'être remplacé par une bande multifonctionnelle mode doux vélos / piétons) :



Aménagements envisagés

Deux types d'aménagements sont envisagés :

■ Aménagements sur place

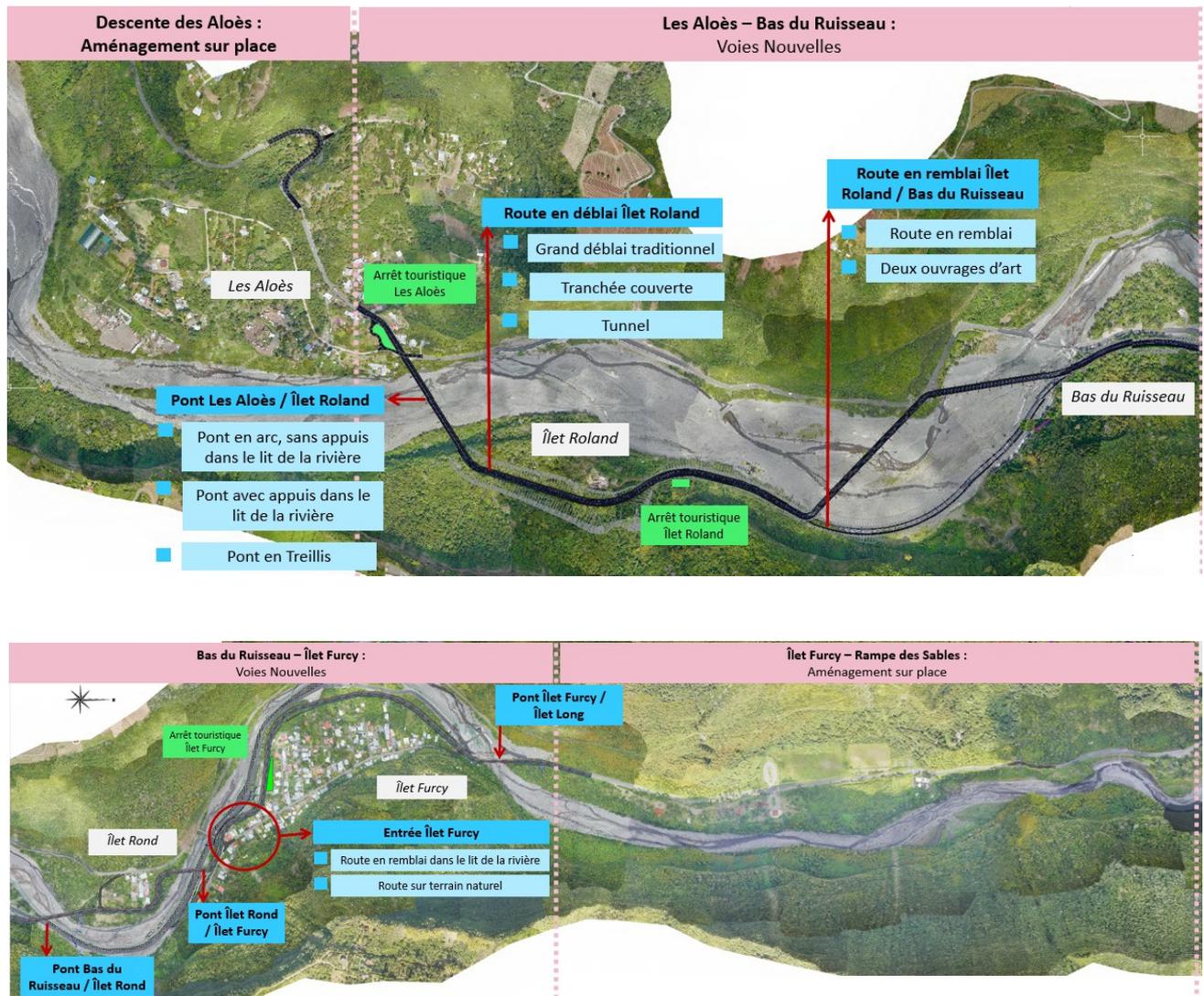
Sur certains secteurs, des aménagements sur place ponctuels, tels que des reprises de virages ou mise en place de dispositifs contre les chutes de blocs suffisent à sécuriser le tracé.

■ Création de voies nouvelles

Sur les secteurs où de simples aménagements sur place ne suffisent pas à garantir une sécurité optimale de l'itinéraire, le tracé de la RN5 sera modifié, avec la création de voies nouvelles.

Le projet traversant, en partie des espaces boisés classés EBC, une modification de ces espaces est indispensable à la réalisation du projet (nécessité d'une mise en comptabilité du document d'urbanisme de la commune de Saint-Louis).

Plusieurs variantes sont étudiées et sont soumises à la concertation. Elles sont présentes ci-après.



Descente des Aloès (Rivière Saint-Louis – Les Aloès)

- **Risques** de mouvements de terrain **moyens** identifiés sur ce secteur.
- **Aménagements sur place ponctuels** : élargissement des virages au droit de la ferme pédagogique, sécurisation des falaises à divers endroits.

Les Aloès / Bas du Ruisseau

- **Risques** de mouvements de terrain **très forts** en rive droite, identifiés sur ce secteur (**rempart extrêmement raide et instable**).

- **Création de voie nouvelle (en rive gauche, plus sécuritaire) :**
 - ✓ Pont *Les Aloès / Îlet Roland* : franchit la rivière après les Aloès pour poursuivre le tracé rive gauche.
 - ✓ **Route en déblai** *Îlet Roland* : contourne l'Îlet Roland.
 - ✓ **Route en remblai** *Îlet Roland / Bas du Ruisseau* : raccorde l'Îlet Roland au Bas du Ruisseau.
- **2 ou 3 variantes envisagées pour chacun de ces ouvrages.**

Pont Les Aloès / Îlet Roland (variantes soumises à concertation)

1

Pont en arc, sans appuis dans le lit de la rivière



Pas de pile en rivière / hauteur de l'arc (15 mètres au dessus du tablier) / Coût prévisionnel : 14,8M€

2

Pont avec appuis dans le lit de la rivière



Fondations en profondeur des 2 piles en rivière, Coût prévisionnel : 9,5M€

3

Pont Treillis



Structure massive nécessitant des moyens de levage importants pour réaliser des appuis provisoires en rivière, hauteur d'environ 15 mètres / Coût prévisionnel : 13,6M€

Route en déblai ou tranchée / tunnel Îlet Roland (variantes soumises à concertation)

1 **Grand déblai traditionnel ou vertical sur environ 360 ml**



Hauteur des talus variable de 16 à 27m / Fort volume de matériaux à extraire / Coût prévisionnel : 2 à 4 M€ (hors protections en falaise nécessaires).

2 **Tranchée couverte ou Tunnel sur environ 265 ml**



Tranchée couverte : Fort volume de matériaux à extraire avant reconstitution du terrain / Protection en falaise aux extrémités / Coût prévisionnel 8,9 M€
Tunnel : Techniques de réalisation très complexes / Coût prévisionnel : 11,7 M€. (hors protections en falaise nécessaires)

Route en remblai ou ponts Îlet Roland / Bas du Ruisseau (variantes soumises à concertation)

1 **Route en remblai**



Réduction de la largeur du Bras de Cilaos / Protections importantes contre les risques d'affouillements et de protections en falaise contre les chutes de blocs / Fort besoin en matériaux / Coût prévisionnel : 17 à 21 M€

2 **Double franchissement (deux ponts)**



Fondations en profondeur des 3 piles en rivière / Coût prévisionnel : 20 M€

Bas du Ruisseau / Îlet Furcy

- **Tracés actuels : non-sécuritaires** (RN5 rive droite soumise à des éboulements fréquents ; RN1005 provisoire fusible, pouvant être détruite à la prochaine crue).
- **Création de voie nouvelle :**
 - ✓ *Contournement d'Îlet Rond : rive droite.*
 - ✓ *Contournement d'Îlet Furcy : rive gauche (plus sécuritaire).*
 - ✓ *Création de trois ponts (Bas du Ruisseau / Îlet Rond ; Îlet Rond / Îlet Furcy ; Îlet Furcy / Rampe des Sables du type bowstring ou treillis, sans appui en rivière, non soumis à concertation).*
- **2 variantes envisagées pour l'entrée sud à Îlet Furcy depuis Îlet Rond.**

Entrée sud Îlet Furcy (variante soumise à concertation)

1 Route en remblai dans le lit de la rivière



Réduction de la largeur du Bras de Cilaos / Protections importantes contre les risques d'affouillements / Fort besoin en matériaux / Pas d'impact sur le bâti / Coût prévisionnel : 1,5M€

2 Route en remblai sur terrain naturel



Maintien de la largeur du Bras de Cilaos / Destruction de 2 maisons / Coût prévisionnel : 0,4M€

Îlet Furcy / Ilet Long

- **Risques de mouvements de terrain moyens, identifiés sur ce secteur.**
- **Aménagements sur place ponctuels : sécurisation des falaises.**

4 - MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Cadre législatif et réglementaire

✓ **Mise en compatibilité du document d'urbanisme (MECDU) :**

Conformément aux **Codes de l'Environnement** et de **l'Urbanisme** et après demande d'examen au cas par cas, la **mise en compatibilité du PLU** de la commune de **Saint-Louis** est soumise à **évaluation environnementale** (décision n°2020DKREU2 en date du 09 juin 2020). Elle doit faire l'objet d'une **concertation préalable**.

✓ **Concertation sur le projet :**

Compte-tenu de l'importance du projet de sécurisation de la partie basse de la RN5 et du fait que la concertation, réalisée en juin/juillet 2019, ne portait que sur le choix du fuseau, **la concertation porte également sur les variantes techniques du projet** étudiées. Le public aura la **possibilité d'exprimer ses points de vue sur le choix des solutions techniques** étudiées.

Objectifs de la concertation

La **concertation préalable** est un **dispositif participatif** qui consiste à **recueillir l'ensemble des avis** des partenaires et du grand public sur un projet pour éclairer la décision du maître d'ouvrage.

La concertation porte à la fois sur l'opportunité du projet et le cas échéant, sur la mise en compatibilité du PLU et sur les variantes techniques du projet avant le choix final et le démarrage des études d'Avant-Projet.

L'objectif principal de la concertation est de présenter le projet au public en son état d'avancement et recueillir son avis qui sera analysé et pris en compte pour la suite des études.

La concertation préalable est organisée avec garant.

A la fin de la concertation, **les garants rédigent un bilan**, dans un délai d'un mois, de manière totalement neutre et indépendante, sur le déroulement de la concertation. Ce bilan comporte une **synthèse des observations**. Ils donnent un avis sur le déroulement de la concertation et présentent les arguments et avis émis par le public. Ils ne se prononcent pas sur le projet mais peuvent formuler des recommandations à destination du décideur pour une bonne prise en compte de la parole citoyenne. Le bilan de la concertation préalable est rendu public par la CNDP qui le transmet au maître d'ouvrage.

Le **Maître d'Ouvrage rédige son bilan** de la concertation, dans un délai de deux mois, dans lequel il **précise s'il poursuit son projet et sur quelles bases**, s'il prend en compte les remarques ou suggestions émises au cours de la concertation ou s'il décide de ne pas en tenir compte et pourquoi.

Rôle des garants

En tant que garants désignés par la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) à la demande du maître d'ouvrage, **Mme Aupetit** et **M. Masternak** ont pour rôle, de garantir :

- la qualité, l'intelligibilité et la sincérité des informations diffusées,
- les modalités de participation du public,
- le contenu et la qualité des outils d'information et de communication,
- les caractéristiques et la pertinence des outils d'expression du public,
- la possibilité pour le public de poser des questions et d'obtenir des réponses appropriées de la part du maître d'ouvrage,
- l'équité dans l'expression du public et la prise en compte des arguments.

Pour plus de renseignements, mes garants peuvent être contactés par mail :

- renee.aupetit@garant-cndp.fr
- philippe.masternak@garant-cndp.fr

Modalités de la concertation

Donnez votre avis du 16 octobre au 16 décembre 2020 sur www.regionreunion.com ou sur les lieux d'exposition.

Lieu d'exposition du dossier de concertation :

- Commune de Saint-Louis / Case du Petit Serré :
Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 / 13h00 à 16h00
- Commune de Cilaos / Salle attenante à la salle multimédia :
Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 / 13h00 à 16h30 / le vendredi de 8h00 à 12h00

Réunions publiques :

- Îlet Furcy, plateau synthétique : lundi 19 octobre à 16h30
- Salle multimédia de la Mairie de Cilaos : vendredi 23 octobre à 16h00
- Stade Ludovic Viadère à la Rivière Saint-Louis : lundi 16 novembre à 16h30

Permanence technique sur lieux d'exposition :

- Saint-Louis : jeudi 29 octobre et jeudi 26 novembre, de 13h00 à 16h00
- Cilaos : vendredi 30 octobre et vendredi 27 novembre, 8h30 à 12h00

Ateliers thématiques :

En présence d'experts, de professionnels du domaine, d'associations environnementales et ouverts au public sur pré-inscription sur lieux d'exposition ou sur concertationrn5@cr-reunion.fr :

1. Environnement
2. Paysages
3. Santé / socio-économique / tourisme
4. Transport / mobilité

Les lieux, dates et horaires seront indiqués ultérieurement sur le site internet de la Région

Avec respect des normes sanitaires en vigueur